



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/12
25 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Pre-session documents of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol are without prejudice to any decision that the Executive Committee might take following issuance of the document.

For reasons of economy, this document is printed in a limited number. Delegates are kindly requested to bring their copies to the meeting and not to request additional copies.

Aperçu

1. Ce document est présenté en guise de suivi aux décisions des dernières réunions du Comité exécutif concernant les retards dans la mise en œuvre des projets. Les rapports des agences d'exécution bilatérales et multilatérales sur les projets dont la mise en œuvre accuse des retards ainsi que les autres rapports périodiques demandés seront distribués aux membres du Comité exécutif sur demande.
2. Le document comprend cinq sections. La section I porte sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard et pour lesquels des rapports sont demandés (selon la définition des retards donnée par le Comité exécutif), et qui sont visés par la procédure d'annulation. La section II porte sur les projets en retard dans les pays connaissant des problèmes de conformité connexes. La section III porte sur les rapports périodiques complémentaires présentés à la demande du Comité exécutif pour des projets qui ne sont pas visés par la procédure d'annulation. La section IV porte sur des projets proposés aux fins d'annulation à la 53^e réunion et sur les conséquences éventuelles de cette annulation pour la conformité. La section V porte sur une demande de transfert d'un projet.

Section I: Projets dont la mise en œuvre accuse des retards

3. Soixante projets en cours ont été placés sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse du retard et qui sont assujettis à la procédure d'annulation de projets du Comité exécutif. Les projets dont la mise en œuvre accuse du retard sont les projets : i) qui doivent s'achever avec plus de 12 mois de retard et/ou, ii) les projets pour lesquels il n'y a eu aucun décaissement dans le 18 mois suivant l'approbation. Les projets dont la mise en œuvre accuse un retard sont répartis comme suit, par agence d'exécution et bilatérale : ONUDI (15), PNUD (14), PNUE (8), Banque mondiale (6), Allemagne (5); France (4); Japon (4); Suède (2); Canada (1); et Espagne (1). Des rapports ont été reçus de toutes les agences; il manque néanmoins un rapport de l'Espagne.
4. Le tableau 1 précise la cause du retard dans la mise en œuvre à partir de neuf catégories (A à I). Il est fondé sur les informations fournies par les agences d'exécution et bilatérales. Le nombre total des causes de retard dépasse le nombre de projets en retard car certains retards ont plusieurs causes. Le tableau 1 révèle que les retards sont surtout causés par des facteurs associés au gouvernement (12) et par des raisons techniques (12).

Tableau 1

CAUSES DES RETARDS DE MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE

		Canada	France	Allemagne	Banque mondiale	Japon	Suède	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution	1			1	1		2		1	6
B	Entierprise bénéficiaire		1	2	4					3	10
C	Raisons techniques				3			1	2	6	12
D	Gouvernement			1	1			3	1	6	12
E	Externes				3			1	3	1	8
F	Décision du Comité exécutif										0
G	Sans objet		3	2				8		1	14
H	Fournisseur									1	1
I	Pas disponible					3	2	1	1		7

Progrès dans le règlement des causes de retard

5. Les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué dans leurs rapports que différents niveaux de progrès ont été réalisés dans le règlement des retards. Sept des projets inscrits sur la liste des projets accusant un retard dans la mise en œuvre établie à la 52^e réunion ont été achevés. Six projets sont passés d'une étape d'exécution à la suivante, ou ont vu le règlement de la cause de leur retard et peuvent être retirés de la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard, et ne sont plus assujettis à l'obligation de remise de rapport.

Projets ayant fait l'objet d'un certain progrès

6. Trente-sept projets sont accompagnés de la mention « certain progrès » et les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué que la surveillance de ces projets se poursuivrait. Nonobstant les progrès, il convient de noter que les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à être surveillés en vertu de la décision 32/4. Par conséquent, ces projets ne peuvent pas être retirés de la liste de surveillance avant leur achèvement, indépendamment des progrès qui y sont réalisés. Ils sont recommandés pour surveillance continue.

Projets sans progrès - lettre d'annulation possible

7. Le Tableau 2 présente les projets qui n'ont fait l'objet d'aucun progrès pour une première fois, et la présente évaluation a été convenue avec l'agence concernée. En vertu de la procédure en vigueur, le Secrétariat du Fonds fera parvenir un avis d'annulation possible pour ces projets qui n'ont affiché aucun progrès.

Tableau 2

PROJETS SANS PROGRÈS

Agence	Code	Titre du projet	Fonds nets approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion d'une technologie à base de CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shoukairi and Co	33 359	0
PNUD	LIB/FOA/32/INV/05	Élimination des CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la production des mousses polyuréthane souple dans l'unité de Sebha	128 097	20 849
UNEP	GLO/SEV/39/TAS/248	Production du Bulletin ActionOzone en Russe; traduction en russe de quatre modules de formation des techniciens en réfrigération/agents des douanes; impression et mise à jour des publications existantes.	75 000	13 575
UNEP	SOM/SEV/35/TAS/01	Élaboration de la stratégie nationale d'élimination	60 000	35 098

Projets sans progrès déclarés à deux réunions consécutives

8. Avant la 52^e réunion, des lettres d'annulation possible avaient été envoyées au pays et à l'agence concernant le projet identifié dans le Tableau 3 et pour lequel aucun progrès n'avait été signalé à deux réunions consécutives du Comité exécutif. Étant donné cette situation de non progrès, des objectifs et des échéances seront recommandés à la 53^e réunion dans le contexte de ce point de l'ordre du jour.

Tableau 3**PROJETS SANS PROGRÈS SIGNALÉS À DEUX RÉUNIONS CONSÉCUTIVES ET POUR LESQUELS DES OBJECTIFS ET DES ÉCHÉANCES SONT RECOMMANDÉS**

Agence	Code	Titre du projet	Objectif et échéances
Allemagne	IRA/FOA/37/INV/152	Conversion du CFC-11 à la technologie hydraulique dans la production de mousse à PU moulé dans l'entreprise Sanayeh Dashboard Iran	À déterminer

Accords pluriannuels

9. À sa 51^e réunion, le Comité exécutif a décidé que la surveillance des difficultés de mise en œuvre des accords pluriannuels (APA) devrait s'appuyer sur les recommandations faites lors de l'examen des plans annuels de mise en œuvre, et non pas sur les échéances prévues ou sur les dates du premier décaissement convenues. En conséquence de cette décision, tous les APA ayant fait l'objet d'une surveillance en raison d'un retard de mise en œuvre ont été retirés de la liste des projets accusant du retard. Cependant, en vertu de la décision 51/13, les projets pluriannuels peuvent être remis sur la liste des projets en retard si une recommandation à cet effet est faite lors des réunions subséquentes.

10. À sa 52^e réunion, le Comité exécutif a demandé à l'ONUDI de soumettre à la 53^e réunion, dans le cadre de son rapport sur la mise en œuvre des retards, un rapport périodique sur les contrôles des importations des SAO au Nigéria. L'ONUDI a confirmé à travers son rapport que les instruments juridiques en place étaient suffisants pour contrôler les importations des toutes les SAO.

Section II : Projets en retard dans des pays éprouvant des problèmes de conformité

11. Cette section examine le statut de tous les projets surveillés en tant que projets présentant des retards de mise en œuvre dans des pays connaissant des problèmes de conformité. Le Tableau 4 présente des informations sur ces projets ainsi que les dernières données soumises à la 53^e réunion du Comité exécutif.

Tableau 4

PROJETS PRÉSENTANT DES RETARDS DE MISE EN ŒUVRE DANS DES PAYS CONNAISSANT DES PROBLÈMES DE CONFORMITÉ

Pays	Décision de la réunion des Parties/Recommandation du Comité d'application	Question de conformité	Retard et statut
Chili	XVII/29 e Rec. 39/8.	Plan d'action pour le TCA et soumettre une mise à jour sur son élimination du TCA.	Le projet en retard est un projet d'assistance technique pour l'élimination des solvants appauvrissant la couche d'ozone (CHI/SOL/41/TAS/154) dans le cadre de la mise en œuvre par le PNUD. Le PNUD a indiqué dans son rapport qu'en dépit du démarrage lent en 2004, le projet a retrouvé un rythme normal depuis les deux dernières années. Au cours de 2006, le PNUD a aidé les entreprises à réceptionner les matériels pour tester les nouvelles formules à utiliser comme substituts aux solvants appauvrissant la couche d'ozone. Un nouveau procédé de formulation est en cours et l'introduction des substituts se poursuit. Deux nouvelles entreprises ont été incluses dans le projet. Une visite d'un expert international a été organisée en mai 2007. Un atelier sur les utilisations de laboratoire est prévu pour la fin de 2007.
Équateur	XVIII/23 et Rec. 39/9	Soumettre les informations demandées par le Secrétariat dans sa correspondance en date du 27 avril 2007 pour permettre au Comité exécutif de terminer son examen du plan d'action de la Partie sur le bromure de méthyle	Le projet en retard est un projet de démonstration pour tester les substituts du bromure de méthyle dans le traitement du sol pour l'industrie des fleurs (ECU/FUM/26/TAS/23) dans le cadre de la mise en œuvre par la Banque mondiale. D'après la Banque mondiale, le projet a d'abord été retardé en raison des changements dans le gouvernement. Le dernier rapport indique que la firme qui va effectuer les tests a été recrutée en juin 2007 et qu'elle a présenté un plan de travail. Les fermes où les tests vont se dérouler ont été sélectionnées. Les tests qui doivent débiter avant novembre devront durer entre sept et huit mois et doivent se terminer avant juillet 2008. Le gouvernement est en train d'accélérer l'enregistrement et l'importation dans le pays aux fins des tests, de certains produits de substitution non enregistrés (par exemple

Pays	Décision de la réunion des Parties/Recommandation du Comité d'application	Question de conformité	Retard et statut
			l'agrocellhène). Ces produits doivent être disponibles dans le pays avant octobre ou novembre 2007.
Kenya	XVIII/28 et Rec. 39/20	Règlementations sur les SAO	Le projet en retard est un projet d'assistance technique (KEN/SEV/37/TAS/29) mis en œuvre par le PNUE. D'après le rapport du PNUE, le projet est achevé et les règlementations sur les SAO ont été publiées dans le Journal officiel en mai 2007.
Pakistan	XVIII/31 et Rec. 39/27	Plan d'action pour le CTC	La conversion au 1,2-dichloroéthane, du tétrachlorure de carbone utilisé comme agent de transformation à Himont Chemicals Ltd, Pakistan (PAK/PAG/35/INV/42) est un projet en retard qui a enregistré quelques progrès. Le projet est mis en œuvre par l'ONUDI. L'entreprise ne consomme plus du CTC et le projet doit être achevé en décembre. L'attribution du contrat pour la conversion de l'usine de production a été retardée en raison de la réponse tardive de l'entreprise sélectionnée pour confirmer son aptitude à accomplir les tâches. Les travaux progressent normalement. La fin du projet est prévue pour avril 2008.
Somalie	XVI/19, XIX/26, et Rec. 39/32 et Rec. 39/39	Soumettre un rapport sur ses efforts menés en collaboration avec les agences d'exécution compétentes, pour élaborer un plan d'action en vue du retour à la conformité aux mesures de réglementation du Protocole sur les halons, ainsi qu'un système de permis d'importation et d'exportation des SAO.	L'élaboration d'une stratégie nationale d'élimination en Somalie SOM/SEV/35/TAS/01) est retardée. Le projet est mis en œuvre par le PNUE. Le PNUE a indiqué dans son rapport que l'instabilité politique et l'incertitude de l'organisation institutionnelle ont compromis la mise en œuvre. En raison de la situation institutionnelle incertaine, il y a eu un grand nombre de points focaux. Tous les points focaux sont basés hors du pays.

Section III: Projets pour lesquels des rapports périodiques supplémentaires ont été demandés

12. Les projets de renforcement des institutions, de la banque de halons, de formation des agents des douanes, de récupération et de recyclage, et de démonstration ne sont pas assujettis à l'annulation. Le Comité exécutif a néanmoins décidé de continuer à les surveiller, au besoin (décision 36/14 b)). Les agences d'exécution ont rendu compte à la 53^e réunion des 81 projets pour lesquels des rapports périodiques complémentaires ont été demandés à la 52^e réunion. Ces rapports sont demandés pour les projets qui n'ont montré aucun signe de progrès depuis le dernier rapport et/ou pour les cas où de nouveaux obstacles à la mise en œuvre ont été rapportés. Des rapports périodiques supplémentaires devront être soumis à la 54^e réunion pour les 47 projets indiqués à l'annexe I.

Section IV: Annulation possible de projet et conséquences de l'annulation d'un projet sur la conformité

13. Le Tableau 5 présente les projets proposés pour annulation par accord mutuel. Aucune de ces annulations de projet ne devrait avoir un impact négatif sur la conformité dans la mesure où aucun de ces pays n'est assujetti aux décisions en vertu du Protocole.

Tableau 5

PROJETS PROPOSÉS POUR ANNULATION PAR ACCORD MUTUEL

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	ALG/SEV/43/CPG/60	Élaboration d'une mise à jour du programme de pays
PNUD	LAO/FOA/44/INV/14	Conversion du CFC-11 dans la production de styromousse (FPF) et des conteneurs isolés (RPF) à Prasert Sofa Shop Co., Ltd
ONUDI	ETH/SOL/45/TAS/15	Atelier de formation et de sensibilisation sur le secteur des solvants et des agents de transformation (CTC et TCA)

Section V: Soumission des rapports périodiques 2006

14. À sa 52^e réunion, le Comité exécutif a demandé aux gouvernements de la Finlande, du Portugal, de la Suède et des États-Unis d'Amérique de remettre de toute urgence leurs rapports périodiques à la 53^e réunion du Comité exécutif (décision 52/9(b)). Le Secrétariat du Fonds a reçu le rapport périodique des gouvernements du Portugal et de la Suède, mais pas de la Finlande et des États-Unis d'Amérique.

RECOMMANDATIONS

15. Le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note :
 - i) Avec reconnaissance, des rapports périodiques sur les projets présentant des retards dans la mise en œuvre soumis au Secrétariat par les Gouvernements d'Allemagne, d'Australie, du Canada, du Japon, du Portugal, de la Suède et des quatre agences d'exécution, ainsi que du rapport périodique 2006 provenant du Gouvernement de Suède, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/12;
 - ii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies selon l'évaluation du Secrétariat (progrès, quelques progrès, ou aucun progrès), remettront un rapport sur la question et informeront les gouvernements et les agences d'exécution, au besoin;
 - iii) De l'achèvement de sept des 60 projets sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard;
 - iv) Que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion du CFC-12 à une technologie du HFC-134a dans la production d'équipements de réfrigération commerciale à Houairi and Co
PNUD	LIB/FOA/32/INV/05	Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la production des mousses polyuréthane flexibles dans l'unité de Sebha.
PNUE	GLO/SEV/39/TAS/248	Production du Bulletin ActionOzone en Russe, traduction en russe de quatre modules de formation des techniciens en réfrigération/des agents des douanes, impression et mise à jour des publications existantes.
PNUE	SOM/SEV/35/TAS/01	Élaboration de la stratégie nationale d'élimination

- b) Des demandes de rapports supplémentaires sur les projets mentionnés dans l'Annexe I au présent document;
- c) De la demande d'objectifs et d'échéances à soumettre à la 53^e réunion pour les projets suivants:

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	IRA/FOA/37/INV/152	Conversion du CFC-11 à la technologie hydraulique dans la production de mousse à PU moulé dans l'entreprise Sanayeh Dashboard Iran

- d) De l'annulation d'un commun accord, des projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	ALG/SEV/43/CPG/60	Élaboration de la mise à jour du programme de pays
PNUD	LAO/FOA/44/INV/14	Conversion du CFC-11 dans la production de styromousse (FPF) et des conteneurs isolés (RPF) à Prasert Sofa Shop Co., Ltd
ONUDI	ETH/SOL/45/TAS/15	Atelier de formation et de sensibilisation pour le secteur des solvants et des agents de transformation (CTC et TCA).

- e) De la demande aux gouvernements de la Finlande et des États-Unis d'Amérique de remettre les rapports périodiques à la 54^e réunion.

Annexe I

**PROJETS POUR LESQUELS DES RAPPORTS PÉRIODIQUES SUPPLÉMENTAIRES
SONT DEMANDÉS**

Code	Agence ou pays	Titre du projet
ALG/HAL/35/TAS/51	Algérie	Programme sectoriel d'élimination : mise sur pied d'une banque de halons
FSM/REF/36/TAS/01	Australie	Mise en œuvre de la Stratégie de consentement préalable en connaissance de cause : Assistance pour le renforcement des réglementations sur les SAO et du programme de formation des agents des douanes
VAN/REF/36/TAS/02	Australie	Mise en œuvre de la Stratégie de consentement préalable en connaissance de cause : Assistance pour le renforcement des réglementations sur les SAO et du programme de formation des agents des douanes
CAF/REF/34/TAS/10	France	Mise en œuvre du PGF: élaboration et mise en oeuvre d'un programme fiscal/incitatif
CAF/REF/34/TAS/11	France	Mise en œuvre du PGF: surveillance des activités du projet du PGF, incluant l'enregistrement des techniciens d'entretien en réfrigération, des distributeurs et des importateurs des CFC
CAF/REF/34/TRA/08	France	Mise en œuvre du PGF : programme de formation des agents des douanes
CAF/REF/34/TRA/09	France	Mise en œuvre du PGF: programme de formation des formateurs pour les techniciens en réfrigération dans le domaine des bonnes pratiques, et un programme de formation pour les techniciens du secteur informel
URT/REF/36/TAS/14	Allemagne	Récupération et recyclage des CFC
ANT/PHA/44/INV/10	Banque mondiale	Plan d'élimination des CFC
ECU/SEV/42/INS/33	Banque mondiale	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase III)
GLO/REF/47/DEM/268	Banque mondiale	Projet global de remplacement des refroidisseurs (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie et Philippines)
TUR/HAL/38/TAS/80	Banque mondiale	Programme de gestion des halons, de récupération, de recyclage et de banque de halons
AFR/REF/48/DEM/35	Japon	Projet stratégique de démonstration pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans cinq pays d'Afrique (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria et Soudan)
BAR/REF/43/TAS/11	PNUD	Mise en œuvre du PGF : projet d'assistance technique pour les secteurs de climatiseurs de véhicule automobile et des utilisateurs finaux
BAR/REF/43/TAS/12	PNUD	Mise en œuvre du PGF : surveillance des activités incluses dans le PGF
BGD/SEV/44/INS/23	PNUD	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IV)
CBI/REF/44/TAS/08	PNUD	Mise en œuvre du PGF : assistance technique pour le secteur de l'entretien en réfrigération
EGY/HAL/32/TAS/81	PNUD	Programme pour la gestion de la banque de halons
HAI/REF/39/TAS/04	PNUD	Mise en œuvre du PGF : récupération et recyclage de CFC-12 utilisé comme frigorigène
HAI/REF/39/TAS/06	PNUD	Mise en œuvre du PGF : surveillance des activités incluses dans le PGF
HON/REF/44/TAS/15	PNUD	Mise en œuvre du PGF : programme d'assistance technique pour la promotion des bonnes pratiques et de la récupération/recyclage
MEX/FUM/26/DEM/86	PNUD	Substituts au bromure de méthyle pour la fumigation structurelle au Mexique
SIL/REF/41/TAS/05	PNUD	Mise en œuvre du PGF : amélioration de l'entretien et de la maintenance dans le secteur de la réfrigération, et projet de récupération et de recyclage

Code	Agence ou pays	Titre du projet
SIL/REF/41/TAS/06	PNUD	Mise en œuvre du PGF : programme incitatif les utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération commerciale et industrielle
SRL/FUM/27/DEM/13	PNUD	Substituts au bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé au Sri Lanka
SRL/REF/32/TAS/15	PNUD	Mise en œuvre du PGF : programme incitatif pour les utilisateurs finaux de la réfrigération commerciale et industrielle
BAR/SEV/46/INS/13	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase III, année 2)
BRU/REF/44/TAS/09	PNUE	Mise en œuvre du PGF : surveillances des activités incluses dans le PGF
BRU/REF/44/TRA/07	PNUE	Mise en œuvre du PGF: formation des formateurs dans le domaine des bonnes pratiques en gestion des frigorigènes et formation nationale des techniciens
CBI/SEV/50/INS/10	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase II)
ERI/SEV/47/INS/02	PNUE	Projet de renforcement des institutions (coûts de démarrage)
GUA/SEV/43/INS/30	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase V)
KUW/REF/37/TAS/06	PNUE	Mise en œuvre du PGF : surveillance des activités incluses dans le PGF
MDV/SEV/50/INS/11	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase IV)
MYA/REF/45/TAS/05	PNUE	Mise en œuvre du PGF : préparation des réglementations sur le contrôle des SAO
MYA/SEV/29/INS/02	PNUE	Mise sur pied de la Cellule nationale de l'ozone pour la mise en œuvre de l'élimination des SAO en vertu du Protocole de Montréal
NIC/PHA/49/PRP/19	PNUE	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale
SOM/SEV/36/INS/03	PNUE	Mise sur pied de l'Unité nationale de l'ozone
SOM/SEV/44/INS/05	PNUE	Mise sur pied du Comité national de l'ozone (renforcement des institutions)
STP/SEV/50/INS/11	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase II)
SUD/SEV/42/INS/16	PNUE	Prolongement du renforcement des institutions : phase IV
TON/SEV/49/INS/04	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase II)
TUV/SEV/50/INS/05	PNUE	Prolongement du projet de renforcement des institutions (deuxième année de la phase II)
UGA/SEV/13/INS/02	PNUE	Renforcement des institutions (Mise sur pied de l'Unité sur les SAO)
BHE/SEV/43/INS/19	ONUDI	Prolongement du projet de renforcement des institutions (phase II)
LIB/HAL/47/TAS/26	ONUDI	Plan pour l'élimination de l'importation et de la consommation des halons dans le secteur de la lutte contre les incendies
LIB/SEV/32/INS/04	ONUDI	Mise sur pied de l'Unité nationale de l'ozone